

AFFAIRE N°24 - Cession par la SIDR à la Ville de Saint-Denis, d'une parcelle de terrain située au Chemin Lory en vue de la création d'un groupe scolaire.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par lettre en date du 5 avril 1976, Monsieur le Directeur Général de la SIDR m'a fait savoir que son Conseil d'Administration s'est prononcé favorablement pour la cession à la Ville de Saint-Denis d'une parcelle de terrain de 9 258 m² située au Chemin Lory, pour le prix de 53 696 F.

Je crois devoir vous préciser que cette somme ne représente que le 1/4 environ du coût global du terrain qui est de 203 676 F, la SHLMR et la SIDR prenant en charge la différence soit les sommes respectives de 132 000 F et 17 980 F.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser à accepter la cession du terrain de 9 258 m² situé Chemin Lory moyennant une participation communale de 53 696 F, inscrite par ailleurs au chapitre 903 - article 210 du Budget Communal.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

M. BOYER Bruno - A quoi est destiné ce terrain ?

LE MAIRE - Il y aura la construction d'une école maternelle et d'une école primaire.

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE